

Préavis municipal n° 1/2020 - séparatif quartier de Perroset, demande de crédit de construction pour le lot no 2

Au Conseil communal de Sullens

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux et Conseillers,

La Commission s'est réunie avec la Municipalité le mercredi 11 mars 2020 dans la salle du Conseil. Elle a reçu toutes les explications de la Municipalité.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de ceux du lot N° 1, et semblent tout à fait adaptés à la situation. Les trottoirs franchissables apportent de la sécurité aux piétons, tout en donnant un effet optique d'une chaussée étroite mais franchissable en cas de besoin, ceci dans le but de diminuer la vitesse de la circulation. Des indications "30 km/h" peintes sur le sol seront installées aux endroits stratégiques, à l'image de ce qui a déjà été fait.

En outre, le carrefour entre le chemin de Néfobon et le chemin de l'Ecole est rétréci dans le but de ralentir la circulation dans le virage.

Le remplacement de l'éclairage public par des systèmes modernes à LED, est favorable à la sécurité des piétons et permettra de diminuer la consommation d'énergie.

Par conséquent, après vous avoir exposé notre point de vue dans le présent rapport, la Commission vous propose Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux et Conseillers, d'accepter le préavis municipal n°1/2020 tel qu'il vous a été présenté.

Pour la Commission : **Danielle Simons**

Thierry Golay

David Pizzotti

Patrice Lüthi

Alexander Erfani

Sullens, le 18 mars 2020